

Colonies Belge en Afrique

L'Empire colonial belge ou Empire belge est composé de colonies d'outre-mer et de protectorats. Il est constitué, à son apogée (1919-1931) des territoires suivants :

En Afrique :

le Congo belge, de loin le principal territoire administré ; le Ruanda-Urundi (protectorat) ; et Tanger au Maroc : Zone internationale de Tanger.

En Chine, la concession de Tianjin.

--- Exploration, puis prise de possession de l'État indépendant du Congo (1885-1908) par Léopold II de Belgique, qui devient ensuite le **Congo belge** (1908-1960) :

- **Enclave de Lado** (1894-1910), située entre le Soudan et l'Ouganda ;

- **Katanga** (1900-1960), administré par le Comité spécial du Katanga (administration indépendante de celle du Congo).

Le 15 novembre 1908. Le pays resta une colonie jusqu'à son accession à l'indépendance, le 30 juin 1960, pour devenir la République démocratique du Congo (RDC). Durant toute la durée de la colonisation, la langue française fut la seule langue officielle.

La ville de Léopoldville était la capitale administrative du Congo belge.

--- Protectorat sur le **Rwanda-Burundi** (1916-1960). et concession de **Tianjin** (1902-1931).

En 1925, le Ruanda-Urundi (aujourd'hui le Rwanda et le Burundi) fut rattaché au Congo belge dont il constituait la septième province.

Les provinces étaient l'Équateur, la Province-Orientale, le Kasai, le Kivu, le Katanga et Léopoldville.

En 1830, la **Belgique prend son indépendance** des Pays-Bas, mais ne peut prétendre au moindre territoire de l'empire colonial néerlandais. Après avoir fait jouer son réseau pour assurer la survie et les frontières de son nouveau pays, le roi Léopold Ier se sent rapidement à l'étroit dans son petit territoire. Persuadé que le rayonnement viendra de la puissance coloniale, mais totalement inexpérimenté, il soutient une cinquantaine d'initiatives diverses (commerciales, privées, gouvernementales ou mixtes), dont aucune ne sera pérennisée.

Avant la Conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885), le roi des Belges, Léopold II, envoie l'explorateur Stanley au Congo. Celui-ci trouve le drapeau français hissé par Brazza (un autre explorateur) à l'endroit qui deviendra Brazzaville. Léopold II, qui souhaite obtenir les deux rives du Congo, est furieux. Brazza réussit en plus, à signer un traité avec le roi Makoko, pour le compte de la France. Non loin de là, les Portugais, déjà présents en Angola, et les Anglais au Soudan, ont, eux aussi, des prétentions sur le Congo.

C'est avec l'appui complémentaire d'emprunts négociés en Belgique avec l'appui du Parlement et par l'envoi d'officiers mis en congé temporaire de l'Armée belge que le centre de l'Afrique a été conquis avant de devenir un empire politique à partir de l'annexion votée par le parlement belge en **1908**.

Mais la politique mercantile du souverain belge, les méthodes employées pour récolter le caoutchouc (par exemple, l'on estime qu'il fallait au moins 30 000 récolteurs pendant toute l'année, plus de 3000 payeurs, porteurs, ce qui entraînait beaucoup de décès) amènent une commission internationale d'enquête, à publier un rapport accablant sur les perversités du système léopoldien.

En représailles, en 1908, le parlement belge procède à l'annexion du territoire (celui-ci n'appartenait plus à Léopold II, mais à la Belgique).

La colonie annexée était quatre-vingts fois plus grande (plus de 2 300 000 km²) que sa métropole. L'État belge octroie des concessions (pour le sol et le sous-sol) à des sociétés minières et financières.

Au plan politique et administratif, le statut du Congo, fixé par la charte coloniale de 1908, se rapproche un peu du système français (administration directe). C'est le roi qui, en collaboration avec le ministre des colonies, légifère pour le Congo avec l'assistance du conseil colonial à titre consultatif et nomme un administrateur.

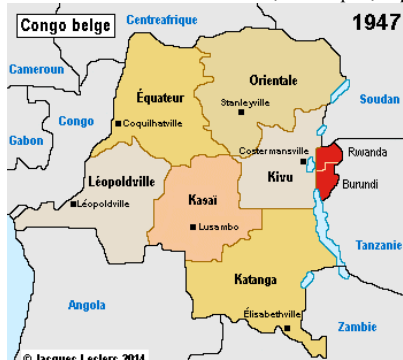
En 1914, l'Empire colonial belge n'a rien à voir avec l'Empire britannique. De taille plus modeste, il est encore en formation lorsqu'éclate la Grande Guerre. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, il est l'objet des convoitises françaises, belges, anglaises et portugaises.

À la Conférence de Berlin, Léopold II bouscule les prétentions du Portugal. « *L'État indépendant du Congo* », propriété personnelle du roi Léopold II de Belgique, voit le jour avec l'accord des États-Unis, et des principales puissances coloniales. Cette entreprise doit surtout sa réussite au soutien de Bismarck, qui préfère voir une petite puissance comme la Belgique dominer les « bouches du Congo », plutôt que la France ou la Grande Bretagne. Malgré l'acquisition du Congo par le roi des Belges, les articles 10 et 11 de l'Acte de Berlin garantissent la neutralité du bassin conventionnel du Congo dans lequel se trouve aussi le Cameroun.

En somme, lorsque débute la Grande Guerre, la Belgique est devenue une puissance coloniale au Congo par l'ambition personnelle de Léopold II et la volonté des nations européennes ayant participé à la conférence de Berlin.

En 1914, le Congo belge est encore une jeune colonie. Il est précipité dans le conflit à la suite de l'invasion de la Belgique par l'Allemagne, le 4 août 1914 et se bat aux côtés de la Triple Entente. Une partie de la Force Publique du Congo Belge (environ 20 000 hommes) est mise à disposition des alliés. Environ 500 d'entre eux sont affectés sur le front camerounais aux côtés de la colonne de la Sangha, partie d'Afrique équatoriale Française. Plusieurs milliers de soldats sont également envoyés sur le front d'Afrique orientale.

Deux colonies principales se distinguent : d'une part, le **Congo belge** formé pour partie à partir du territoire de l'ancien royaume du Kongo et auquel est adjoint le Katanga — sous administration distincte — et, d'autre part, la **province du Ruanda-Urundi**.



--- Exploration, puis prise de possession de l'État indépendant du Congo (1885-1908) par Léopold II de Belgique, qui devient ensuite le **Congo belge** (1908-1960) :

- **Enclave de Lado** (1894-1910), située entre le Soudan et l'Ouganda ;

- **Katanga** (1900-1960), administré par le Comité spécial du Katanga (administration indépendante de celle du Congo).

Le 15 novembre 1908. Le pays resta une colonie jusqu'à son accession à l'indépendance, le 30 juin 1960, pour devenir la République démocratique du Congo (RDC). Durant toute la durée de la colonisation, la langue française fut la seule langue officielle.

--- Protectorat sur le **Rwanda-Burundi** (1916-1960). et concession de **Tianjin** (1902-1931).

En 1925, le Ruanda-Urundi (aujourd'hui le Rwanda et le Burundi) fut rattaché au Congo belge dont il constituait la septième province.

Les provinces étaient l'Équateur, la Province-Orientale, le Kasai, le Kivu, le Katanga et Léopoldville.

La ville de Léopoldville était la capitale administrative du Congo belge.

L'Afrique coloniale

